



EDITO:

Je dénonce les propos de Mr de Lespinay dans la NR du 13 novembre invoquant l'inutilité des barrages du Cher.

La rivière qui fut canalisée il y a près de deux siècles, a permis au milieu aquatique de s'adapter ainsi qu'à la population de sa vallée de trouver un développement économique lui permettant de vivre en harmonie avec la rivière jusqu'à ce jour.

La non réparation des barrages entraînerait un désastre écologique et économique de notre vallée. Chacun peut constater que depuis plusieurs décennies, le débit des cours d'eau en France est en constante diminution durant les périodes chaudes de l'année.

Les barrages sur cette partie du Cher permettent en temps normal la régulation du niveau et le maintien des masses d'eau indispensables aux activités sportives, fluviales, touristiques, à l'agriculture ainsi qu'au cadre de vie d'une population à la recherche d'une vallée écologiquement bien conservée.

Ces donneurs de leçon d'écologie ne doivent jamais avoir vu le Cher avec ses barrages baissés au mois de juin quand le débit d'eau est au plus bas. Ils constateraient que certaines espèces ont bien du mal à survivre dans de telles conditions.

Qui sont ces personnes, ne représentant qu'elles-mêmes, qui siègent dans ces organismes où elles ne sont pas Elus de la Nation, tout au plus des employées directes ou indirectes de l'Etat et qui n'ont aucun contact avec les associations locales?

Seuls les citoyens de la Nation détiennent la souveraineté par l'intermédiaire de leurs Elus de proximité habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'environnement du Cher et de sa vallée. Que ces donneurs de leçons, viennent débattre en public avec les riverains de leurs allégations sur le Cher Canalisé !

Lionel Chanteloup, président

LES PROPOS DE Mr DE LESPINAY extrait NR du 13 11 2012

A quoi servent vraiment les barrages?

Membre du comité de bassin Loire-Bretagne, Josselin de Lespinay est tout aussi virulent, mais il ne vise pas la même cible. A l'en croire, plus personne aujourd'hui n'oserait poser la seule question qui compte, «*à quoi servent vraiment ces barrages*». S'en prenant – comme de coutume – au président du Cher canalisé, il conteste l'affirmation selon laquelle le barrage de Savonnières serait infranchissable pour l'alose, tout en reconnaissant que «*la multiplication de passes ne permettrait pas aux migrateurs d'en franchir la totalité*». — Quant au fait de manoeuvrer les écluses au moment de la migration, «*ça fonctionne certes sur le Rhône, mais le modèle n'est pas transposable sur le Cher car il ne s'agit ni de la même configuration, ni des mêmes volumes d'eau.* »

Mais c'est une fois encore sur le fond que réagit Josselin de Lespinay: « Vous évoquez l'urgence de remettre en état les barrages du Cher (NDLR: lire NR du 6 novembre, édition du Loir-et-Cher) et bien ce n'est pas l'avis de l'Onema (*), des associations de protection de l'environnement et de la directive cadre-européenne qui impose la continuité écologique pour les sédiments et les espèces aquatiques, ce qui induit un bon état des eaux de la rivière. Ceux qui ont vu l'état des parties artificialisées du Cher en septembre ont une idée de ce qui nous attend si on ne rétablit pas la libre circulation des eaux et si on ne procède pas à la renaturation de la rivière. »

(*) Office national de l'eau et des milieux aquatiques.

Sites internet : www.amis-du-cher.org

Contact : amis.du.cher@sfr.fr

www.amis-du-cher.fr

Rédaction : infos@amis-du-cher.fr

Tel Président : 02 47 23 56 77



CHER en FÊTE 1 et 2 septembre 2012



Ouverture de Cher en Fête



Présentations florales



Evolution d'une motogodille ancienne



Véhicule amphibie



Présentation de tableaux



Une des animations du dimanche par les 7 huitièmes

Sites internet : www.amis-du-cher.org

Contact : amis.du.cher@sfr.fr

www.amis-du-cher.fr

Rédaction : infos@amis-du-cher.fr

Tel Président : 02 47 23 56 77



L'Entente des Canaux du Centre a été reçue au Conseil Régional le 17 octobre 2012

Par : Mme Rosler Pascale, vice-présidente groupe Europe Ecologie les Verts chargée de la biodiversité, Education à l'environnement, Loire, Tourisme, Environnement.

Mr Deguet Gilles, vice-président groupe Europe les Verts chargé de l'agenda 21, Energie, Climat et environnement (air, eau, déchets)

Mr Faucheux Benoît, Conseiller au cabinet du Président de la Région Centre

Les délégués de nos diverses associations, dont Pierre Lelievre pour Les Amis du Cher Canalisé et Jean Pierre Pestie pour le développement touristique de la vallée du Cher ont pu s'exprimer lors de cette réunion.

Ci-dessous quelques extraits du compte rendu de cette entrevue

Le Cher Canalisé :

Pierre LELIEVRE : Sur le Cher canalisé nous déplorons le mauvais état des barrages et des écluses. Certains sont détruits à 80%. Le Cher canalisé vient de vivre une catastrophe équivalente à celle qui s'était produite au début des années 1990. Les barrages à aiguilles du Cher sont un élément très important du patrimoine ; leur présence et leur bonne gestion sont à la source d'un afflux touristique important ; les plans d'eau ainsi formés permettent la navigation douce, le canotage, la baignade ; les réserves d'eau accumulées derrière les barrages sont autant de zones humides utiles aux activités professionnelles comme l'irrigation notamment ! Un niveau d'eau satisfaisant et permanent permet de contenir les nuisances (algues et prolifération exponentielle de la jussie) qui, à terme, prendront le pas sur la qualité de l'environnement et entraîneront par conséquent des dépenses que l'on peut encore éviter au bénéfice de l'entretien des écluses et ouvrages historiques.

La vallée du Cher :

Jean-Pierre PESTIE : « L'association pour le développement de la Vallée du Cher et des territoires limitrophes » a réalisé deux études adressées aux ministres Stéphane LEFOL et Delphine BATHO .

- 1ère étude : Il en ressort que le Cher se comporte comme un oued ! Ce rapport va être rendu public sur le site de l'association ;

Note de la rédaction : c'est désormais chose faite depuis le 20/10/2012 ! <http://www.vallee-du-cher.fr/>

- 2ème étude : elle va être envoyée, et traite des potentialités touristiques du Cher canalisé et du canal de Berry de Tours à Selles sur Cher. Il s'agit d'un investissement de 22 millions d'Euros pour un chiffre d'affaires de 10 à 15 millions d'Euros/an.

Les élus ont montré de l'intérêt à nos exposés :

Ils ont manifesté un réel intérêt pour la possibilité de transport de fret sur certains canaux (le canal latéral à la Loire, le canal de Briare). M. Deguet s'est proposé de transmettre notre dossier de présentation à son homologue en charge des transports.

Tourisme oui, mais pas d'argent ! Il s'agit, dans l'esprit des élus régionaux, plus d'un problème de collectivités territoriales (départements, communes...) que de la Région !

Les élus se sont montrés plus catégoriques sur les problèmes du canal de Berry : La Région ne mettra pas un centime dans un chantier de remise en eau d'un canal asséché, ce en quoi elle est d'ailleurs sur la même longueur d'onde que le CG du Cher.

NB : En toute fin de séance, pendant les prolongations, M. Gilles Deguet a clairement annoncé qu'il s'opposait aux barrages sur les cours d'eau afin que l'eau puisse couler en toute liberté

Vous pouvez retrouver le compte rendu complet sur

<http://www.toncanal-patrimoine.org/spip/spip.php?article193>



REPARATION DES BARRAGES

L'association des Amis du Cher Canalisé reste attentive aux décisions qui vont être prises pour la réparation des barrages. Nous souhaitons que l'ensemble de ceux ci soit remis en état pour la saison prochaine.

Il est important qu'il n'y ait pas d'interruption dans les activités ludiques, sportives, touristiques... liées au Cher Canalisé.

Lors de notre dernière réunion de bureau, nous avons pris la décision de proposer au syndicat du Cher Canalisé notre aide en qualité de bénévoles afin de participer à la remise en état des barrages.

Comme le démontre les réparations des années passées, il est nécessaire de mobiliser les bonnes volontés car la durée de mise à sec d'un barrage se limite à quelques heures.



DATES IMPORTANTES À RETENIR

Cher en Fête 31 août et 1 septembre 2013

Assemblée Générale le samedi 2 février 2013 à 10h
Lieu : Salle des Closiers derrière la mairie 37270 Saint Martin le Beau

Bilan d'activité et bilan financier
Renouvellement de certains membres du conseil d'administration et du bureau
Vous êtes intéressé pour participer à la gestion de l'association faites le nous savoir

Vous n'avez pas acquitté votre cotisation 2012, il est encore temps en vous adressant au trésorier
Jean Paul Serrault 34 rue du Pont 37150 Bléré

Sites internet : www.amis-du-cher.org
Contact : amis.du.cher@sfr.fr

www.amis-du-cher.fr
Rédaction : infos@amis-du-cher.fr

Tel Président : 02 47 23 56 77